

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vincennes, le 10 juin 2024

Game Fair 2024 : l'OFB présent au plus grand salon de la chasse et de la nature

La 42^e édition du Game Fair aura lieu du 14 au 16 juin 2024 au Parc équestre fédéral de Lamotte-Beuvron. L'Office français de la biodiversité sera au rendez-vous pour accueillir les participants sur son stand K16.



Ce stand convivial sera un lieu d'échanges et de découvertes, avec des animations pour tous les publics. Les visiteurs pourront poser toutes leurs questions aux experts de l'OFB et participer à des débats sur les enjeux actuels de la chasse et de la biodiversité. Cette présence renouvelée de l'OFB marque un engagement fort pour promouvoir une chasse plus sûre et plus durable auprès des passionnés et des professionnels du secteur.

Les grands rendez-vous de l'édition 2024

Le **groupe de sonneurs** de l'OFB rythmera de leur souffle les allées du salon et le stand par leurs démonstrations pendant tout le week-end. Le vendredi à 18h, **Olivier Thibault, directeur général de l'OFB** prendra la parole sur le stand (n° K16). Par ce discours, il reviendra sur l'année écoulée, les relations entre l'établissement et le monde de la chasse, ainsi que les échéances et projets à venir.

Un permis pour chasser en toute sécurité

Chaque année, 35 000 candidats se présentent à **l'examen du permis de chasser** sur tout le territoire. L'OFB fait de la sécurité des chasseurs, des nouveaux pratiquants et des autres usagers d'espaces naturels une priorité. La sécurité est en effet au cœur de cet examen pratique et théorique, mais aussi de la formation des personnels des fédérations départementales des chasseurs, premiers formateurs à la sécurité à la chasse dans les territoires. Les équipes de l'OFB seront présentes sur le salon, pour évoquer avec les participants les dernières réglementations en vigueur, les bonnes pratiques à adopter et toutes les questions des aspirants chasseurs comme des plus expérimentés.

Une chasse durable pour protéger la biodiversité

Avec ses différents partenaires, dont les organismes scientifiques, les associations et les fédérations de chasseurs, l'OFB investit dans la connaissance des espèces, des habitats, des pressions qui s'y exercent, des solutions à envisager ou aux échanges de bonnes pratiques. La récente stratégie nationale pour la biodiversité prévoit de relancer les travaux sur la gestion adaptative, qui consiste à gérer les incertitudes inhérentes aux sciences de l'écologie, et à ajuster les modalités de gestion d'une espèce ou d'un habitat, dont les éventuels prélèvements.



Financer la préservation par la pratique

L'OFB soutient financièrement le dispositif de l'« écocontribution ». Créé en 2019, il vise à financer des initiatives en faveur de la biodiversité via une contribution des pratiquants. Le fonds est alimenté par les fédérations de chasse à hauteur de **5 euros par chasseur** lors de la validation d'un permis de chasser, et à hauteur de **10 euros complémentaires par l'OFB**. Ce fonds permet de financer des projets dans cinq domaines principaux : la préservation et la restauration des habitats de la faune sauvage, la conservation des espèces, le développement et le partage des connaissances, la mobilisation des chasseurs pour la préservation de la faune, et la sensibilisation du public aux enjeux environnementaux. L'établissement évalue les projets présentés par les fédérations des chasseurs, s'assure de leur pertinence et veille à leur bonne réalisation.

Entre 2019 et 2023, plus de **800 projets ont été co-financés par l'OFB avec une contribution de près de 44 millions d'euros**

En savoir plus sur le permis de chasser : <https://www.ofb.gouv.fr/le-permis-de-chasser>

En savoir plus sur le programme Écocontribution : <https://www.ofb.gouv.fr/le-programme-ecocontribution>

L'Office français de la biodiversité (OFB)

Établissement public de l'État créé le 1er janvier 2020, l'Office français de la biodiversité est placé sous la tutelle des ministres chargés de l'environnement et de l'agriculture. Il a pour missions la surveillance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité terrestre, aquatique et marine, ainsi que la gestion équilibrée et durable de l'eau, dans l'Hexagone et les Outre-mer.

Il est chargé de développer la connaissance scientifique et technique des espèces, des milieux et de leurs usages, de surveiller et de contrôler les atteintes à l'environnement, de gérer des espaces protégés, d'appuyer la mise en œuvre des politiques publiques, et de mobiliser l'ensemble de la société, acteurs socio-économiques comme citoyens.

<https://www.ofb.gouv.fr/>